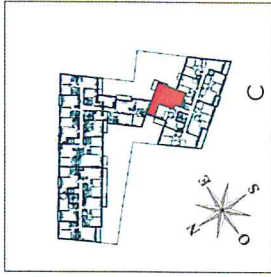




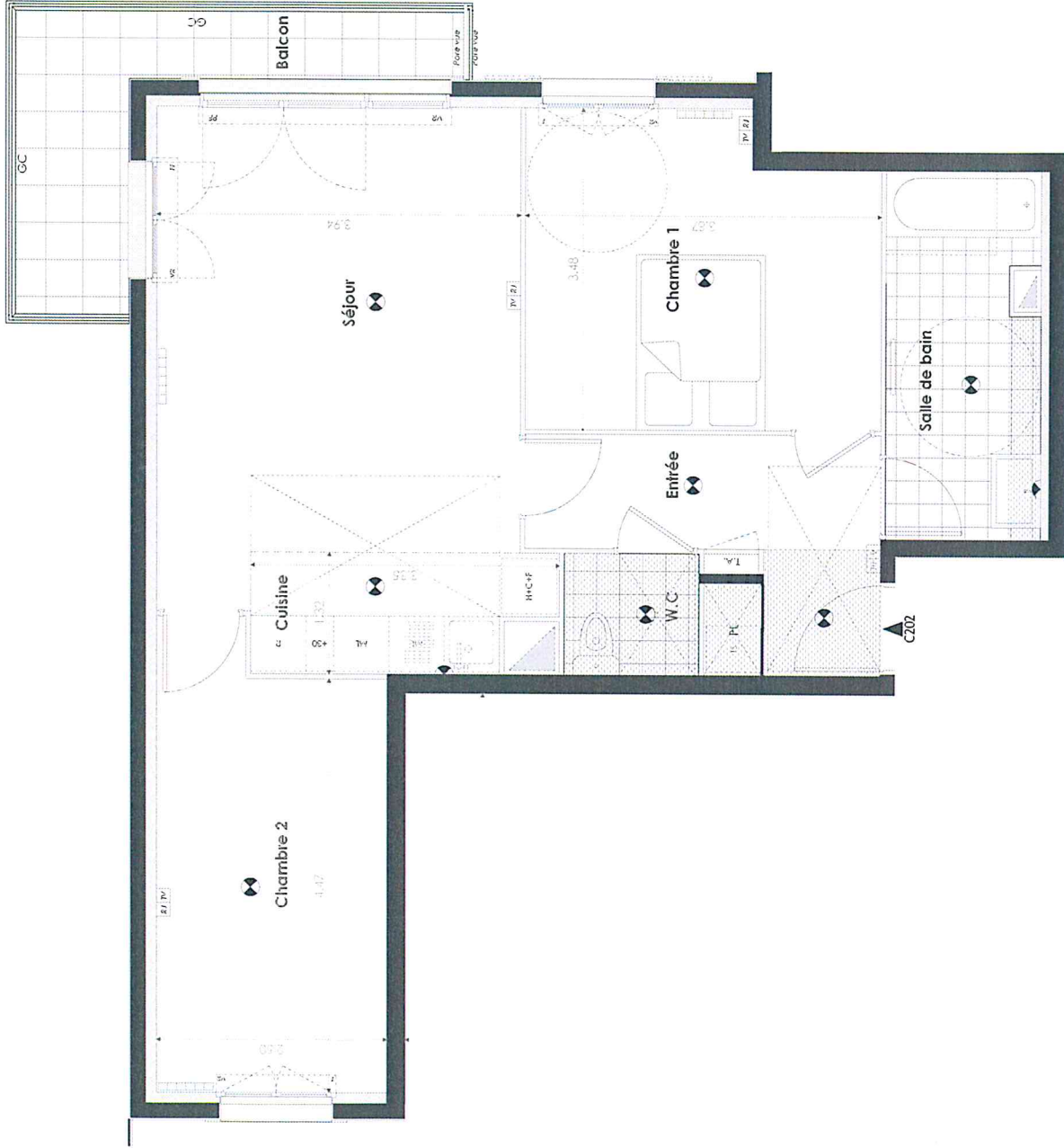
ATELIER  
B.L.M.  
ARCHITECTURES

LE PLESSIS TREVISE  
AV ARDOUIN - AV du  
GENERAL DE GAULLE

2<sup>ème</sup> Etage  
3P Lot n° C202



PIECES	Surface Habitable
Entrée	7.19 m <sup>2</sup>
Séjour	19.64 m <sup>2</sup>
Cuisine	4.01 m <sup>2</sup>
Chambre 1	12.54 m <sup>2</sup>
Chambre 2	11.83 m <sup>2</sup>
Salle de bain	6.64 m <sup>2</sup>
W.C	1.94 m <sup>2</sup>
TOTAL HABITABLE	63.79 m <sup>2</sup>
Balcon	7.41 m <sup>2</sup>
TOTAL ANNEXES	7.41 m <sup>2</sup>
TOTAL PRIVATIF	71.20 m <sup>2</sup>



NOTA 1: Le présent document explique la figure et les dispositions esthétiques de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation. Tout en ce qui concerne les dimensions liées aux équipements (colonnes des poutres, saillies, four-plaques). Les cotes indiquées sont approximatives. Les conventions et l'interprétation ne sont pas rigoureuses. Si, figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des coupes de charnière sont indiquées, les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art.11).

NOTA 2: Toute modification ou ajout de l'accès et/ou de la société, aucune modification affectant l'installation électrique ou le câblage ne pourra être effectuée sans l'autorisation écrite du propriétaire. Les équipements électriques et de plomberie ne peuvent être débranchés, seuls les objets d'équipement peuvent être retirés, à l'exception des équipements de chauffage.

NOTA 3: Les hauteurs de seuils, de portes-fenêtres, sont comprises entre 10 et 50 cm.

SYMBOLE	DESIGNATION
UC	Balcons (Balcons)
TV	Couloirs (Couloirs)
UN	Entrées (Entrées)
PH	Plomberie (Plomberie)
CH	Chaudières (Chaudières)
PP	Portes (Portes)
PL	Planchers (Planchers)
PF	Poutres (Poutres)
F	Fenêtres (Fenêtres)
VR	Vitrages (Vitrages)
ML	Murs (Murs)
TS	Terrasses (Terrasses)
HC+F	Isolation (Isolation)



22 FEVRIER 2018